

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation :  
21/04/2026

Date de l'affichage :  
21/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le 27 avril à 18 heures 30,  
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame  
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

**Présents :** Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillot, Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie Dominguez, Karine Dupont, Léna Foulon, Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Gaël Santucci, Tricou Sébastien, Isabelle Pinon, Laurent Michel.

**Procurations :** Mme Kati Moulet donne procuration à M. André Brundu  
M. Philippe Tranchant donne procuration à Mme Isabelle Pinon

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Elodie Dolhadille Jansen

### Délibération n°D2026\_36 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Sous la présidence du maire, elle est composée de **8 commissaires titulaires et de 8 suppléants**.  
Les commissaires sont désignés par le directeur des services fiscaux, sur une liste de contribuables, dressée par le conseil municipal, **en nombre double**.  
Le rôle de la commission est essentiel en ce qu'elle participe au recensement, au classement des immeubles, et se prononce sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties qui sert de base de calcul aux taxes payées par le contribuable.  
Hors intervention ponctuelle, la commission se réunit chaque année pour étudier les « adjonctions et modifications » faites par les services du cadastre.  
Il est donc essentiel que les membres, connaissent bien « le territoire » communal.  
Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civiques, et être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune.  
Le choix doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes.

Monsieur le maire propose de retenir les personnes suivantes :

Civilité	Nom	Prénom
Mme	MOULET	Kati
M.	TRICOU	Sébastien
Mme	BONIFACE	Véronique
M.	LEBOIS	Didier
Mme	DEMUNCK	Lydia
M.	CARTEYRADE	Christian
Mme	DOMINGUEZ	Alexis
M.	ANDRIEU	Jean Jacques
Mme	FOULON	Lena
M.	HERRERO	Fabian
Mme	JANSEN	Elodie
M.	BAILLOT	Philippe
Mme	DUPONT	Karine
M.	SANTUCCI	Gael

Civilité	Nom	Prénom
M.	TRANCHANT	Philippe
M.	MICHEL	Laurent
Mme	TRICOU	Pascaline
M.	PIOCHE	Claude
Mme	BAILLOT	Stéphanie
M.	DERREUMAUX	Philippe
M.	LOZACH	Philippe
Mme	AUDINOT	Sandrine
Mme	BOMMARITO	Alexandra
M.	MALHERBE	Antoine
M.	MATINI	Jean Pierre
Mme	REBOUL	Myriam
M.	WEYH	Daniel
Mme	CARRIER	Marianne

Mme	HANNA	Carine
Mme	PINON	Isabelle

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

S<sup>2</sup>LOW

Mme	DE	Publié le	Sylvie
Mme	TURRIBIO	ASSINF	FRANCOISE
		ID : 030-213000201-20260427-D2026_36-DE	

Résultat du vote :

Nombre de votants : 19

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le secrétaire de séance

Le Maire, André BRUNDU